



CENTURY 21
Agence Nivadour

Barème des honoraires 2020

Prix de Vente	HONORAIRES TTC
< 40 000 €	4 000 €
de 40 001 € à 80 000 €	10%
de 80 001 € à 100 000 €	9%
de 100 001 € à 150 000 €	8%
de 150 001 € à 300 000 €	7%
Au-delà de 300 001 €	6%



En cas de vente d'un bien ayant fait l'objet d'un mandat dans le cadre du fichier partagé AMEPI le montant de la commission d'agence est déterminé, non pas en application du barème de commission de notre agence, mais conformément aux termes du mandat conclu entre le vendeur du bien et l'agent immobilier titulaire du mandat exclusif AMEPI. Dans ce cas, une information sur le montant de la commission d'agence, ainsi que le débiteur de cette commission, sera communiquée préalablement à toute présentation à tout acheteur qui se déclarera intéressé par le bien concerné. Nous ne percevons aucune rémunération supplémentaire au titre de la transaction réalisée au travers du fichier partagé AMEPI ou de sa délégation. Les honoraires initiaux déterminés librement avec le vendeur seront partagés entre les agences.